



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 07/11/2024
Publié le 07 NOV. 2024
ID : 057-245700695-20241030-D2024_132_SI-AR

DECISION 2024-132

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique,

Vu l'attestation en date du 30 octobre 2024 justifiant la dérogation au règlement interne de la commande publique,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant la nécessité de passer un contrat d'entretien afin de garantir le bon fonctionnement du véhicule de collecte électrique,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le contrat d'entretien du véhicule de collecte électrique est conclu pour une durée de 8 ans avec Renault Trucks SAS, 99 route de Lyon à 69800 SAINT-PIEST, pour un montant de 31 770 € H.T. soit 38 124 € T.T.C..

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 30 octobre 2024

Le Président
Michel PAQUET



Décisions /Publication sur le site de la CCCE : le

07 NOV. 2024